

Commune de Cudrefin



Rapport de la commission des Finances

Concernant le Préavis No 66-2023 :
Crédit d'investissement - achat de génératrices

Membres de la commission :

Sylvain Baumann
Romain Salzmänn
Didier Gattlen
Roland Pfister
Arnaud Heiniger

24 avril 2023

La commission s'est réunie le 30 mars 2023 en présence de M. Jean-François Millet, Municipal et du Syndic M. Richard Emmenegger.

Ayant reçu réponses à leurs questions, la commission a rédigé le présent rapport.

Point 1 :

L'objectif principal du projet est d'assurer la fourniture de prestations essentielles à la population en cas de coupure d'électricité et/ou de défaillance des systèmes de télécommunication. Il s'agit également d'assurer le maintien du fonctionnement de la station d'épuration en cas de pénurie d'électricité prolongée, ces deux éléments sont imposés par le canton et auraient dû être en place pour l'hiver 2022-2023 déjà.

Point 2

L'achat de deux génératrices adaptées aux besoins de chaque infrastructure permettra à la commune de Cudrefin de remplir sa mission de fournir des prestations essentielles à la population en cas de crise énergétique selon la demande du canton. Cependant le projet de STAP prévu à l'horizon 2029 mettra notre STEP hors service, il paraît nécessaire de bien planifier la puissance et la compatibilité possible avec la future STAP. En effet, cette génératrice pourra être revendue à l'association EBVV, gérante de la future STAP.

Remarques :

Des solutions alternatives existeraient et pourraient se montrer plus écologique et économique pour alimenter des infrastructures en cas de coupure d'électricité.

Ces solutions pourraient nécessiter des investissements plus importants que l'achat de générateurs diesel mais seraient, si elles sont intelligemment combinées, utilisées toute l'année et diminueraient les coûts de consommation d'électricité.

De nouveaux bâtiments ont vu le jour ces dernières années mais aucun a d'indépendance énergétique et dans un futur proche bon nombre de bâtiments communaux devront être assainis. La commission suggère qu'en terme d'indépendance et d'économie énergétique, une réflexion pourrait être faite pour nos bâtiments, leurs besoins et leurs utilités.

Il conviendrait d'étudier globalement, proactivement et attentivement les coûts et les bénéfices de chaque option qui s'offre à nous.

En conclusion, la commission des finances demande au conseil d'approuver le préavis No 66-2023 : Crédit d'investissement - achat de génératrices, en tenant compte des remarques faites.

La commission des finances remercie M. Jean-François Millet, Municipal, et le Syndic, M. Richard Emmenegger, pour les informations et les explications fournies, le travail accompli et l'attention portée à ce rapport.

Roland Pfister



Arnaud Heiniger



Sylvain Baumann



Didier Gattlen



Romain Salzmann

